



Affiché le
13.02.2019

Thourotte, le 05 février 2019

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 4 FEVRIER 2019

Etaient présents :

MM. CARVALHO, IODICE, CESCHINI, PILORGE, VERVEL, Mmes BOULEFROY, FONTAINE, FOURE, ARDUIN, GRANDJEAN, CABRERA, DECONINQUE, MM. MARCHE, DAMERY, DENIZART, IBRAN, SELLIER, RIVAS, BILLIA, PIAR.

Absents :

Madame SERE qui avait donné pouvoir à Monsieur IODICE, Madame DAUMAS qui avait donné pouvoir à Monsieur CARVALHO, Madame LIMA qui avait donné pouvoir à Madame ARDUIN, Monsieur TOULEMONDE qui avait donné pouvoir à Monsieur VERVEL, Madame BERNARD qui avait donné pouvoir à Madame BOULEFROY, Mesdames NOVAK-MILJEVIC, LOUVET,

Secrétaire : Madame ARDUIN Catherine.

Au titre des Finances, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité:

- Le budget primitif 2019 de la ville,
- Les taux d'imposition 2019, à savoir :

Taxe habitation	14.60 %
Foncier bâti	19.29 %
Foncier non bâti	49.75 %
Taux de cotisation foncière des entreprises	17.59 %
- L'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 200€ à l'association APRAK de Nampcel pour la rénovation de l'abri du Kronprinz,
- La facturation aux communes du coût pédagogique de la classe ULIS, uniquement pour celles qui facturent à la ville de Thourotte,
- La participation au frais de chauffage, d'un montant de 104 euros, auprès de la paroisse Oise et Matz pour le concert organisé à l'Eglise le 15 décembre 2018.

Au titre des Ressources Humaines, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité:

- La suppression du poste d'agent de maîtrise principal suite à un départ à la retraite
- La détermination du nombre de membres au CHSCT à trois représentants titulaires pour le personnel et trois représentants suppléants et le maintien de paritarisme.

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal de la décision prise dans le cadre de l'article 2122-23 du CGCT, à savoir :

2019/1	Demande de concession cinquantenaire N°1401 – K n°1 dans le cimetière communal
--------	--

Le Conseil Municipal a également :

- Actualisé le règlement intérieur de la brocante qui aura lieu le 12 mai 2019,
- Validé la modification du PADD (suppression des parcelles dans la zone du Gros Buisson en extension du potentiel d'habitat communal),
- Autorisé Monsieur le Maire à conventionner avec la SPA pour lancer une campagne de stérilisation,
- Autorisé Monsieur le Maire à signer la vente de l'ensemble immobilier situé 54, rue de la République.

Monsieur le Maire a souhaité informer le Conseil Municipal de la suite de la procédure suite à l'altercation avec les gens du voyage

Le Conseil Municipal a renouvelé, à l'unanimité, son soutien à Monsieur CARVALHO



Le Maire,

P. CARVALHO